

# MAIRIE DE GRATENTOUR

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE  
DÉPARTEMENT DE LA HTE-GARONNE

## ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMIS DE DETENTION D'UN CHIEN DE 2<sup>ème</sup> CATEGORIE

**Le Maire de Gratenour,**

**Vu** le code rural, et notamment ses articles L. 211-1 et suivants, D. 211-3-1 et suivants et R. 211-5 et suivants,

**Vu** la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

**Vu** l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Haute-Garonne, en date du 16 novembre 2017, dressant, pour le département de la Haute-Garonne, la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L. 211-13-1 du code rural,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Haute-Garonne, en date du 04 mai 2018, portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents,

**Vu** la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y annexées,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2019/99 du 8 août 2019.

**Article 2 :** Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du code rural est délivré à :

- Nom : ROUGES.
- Prénom : Vincent.
- Qualité : Propriétaire de l'animal ci-après désigné.
- Adresse ou domiciliation : 29 rue Jacques Cols - 31150 GRATENTOUR.
- Assuré(e) au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances : SANTE VET.

Numéro du contrat : 79-449-639-124-645 valable jusqu'au 11 février 2025.

- Détenteur (trice) de l'attestation d'aptitude délivrée le : 31/07/2019.

Par : M. Antony DUFRENEAUD, éducateur canin, 7 rue des Erables - 31140 SAINT-ALBAN.

Pour le chien ci-après identifié :

- Nom (facultatif) : MAX.
- Race ou type : AMERICAIN STAFFORDSHIRE TERRIER.
- Catégorie : 2.
- Date de naissance ou âge : 21/09/2016.
- Sexe : femelle.
- N° de puce : 250268731749763.
- Vaccination antirabique effectuée le : 27/10/2019 par le vétérinaire Elsa MIRABAIL-PERRIN.
- Évaluation comportementale effectuée le : 02/09/2017 par le vétérinaire Sylvie LACOSTE.

**Article 3 :** La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1<sup>er</sup> de la validité permanente :

- de l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
- et de la vaccination antirabique du chien.

.../...

N°2024/76

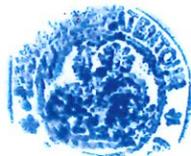
**Article 4 :** En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

**Article 5 :** Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans la section « divers » du passeport européen pour animal de compagnie.

**Article 6 :** Une copie du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'une contestation auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois. Le délai de recours commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

Fait à Gratenour,  
le 22 août 2024.



Le Maire,

  
POUR LE MAIRE PAR DELEGATION  
L'ADJOINT  
Dominique AGOSTI

Patrick DELPECH